



# Vallées en Champagne

**Nombre de membres  
en exercice:** 19

**Séance du 18 décembre 2020**

**Présents :** 15

L'an deux mille vingt et le dix-huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 18 décembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Bruno LAHOUATI.

**Votants:** 17

**Sont présents:** Jean-Yves ROULOT, Marcel DARTINET, Elodie BEAUMONT, Jean-Pierre BECHARD, Eric MERAT, Joël NEYRINCK, Marylène SOURDET, Louison TANET, Rémy THOMAS, Nelly TRICONNET, Bruno LAHOUATI, Claude PICART, Stéphanie HANVI, Sarah MALLINJOD, Vincent DOUARD

**Convocation du:**  
11 décembre 2020

**Représentés:** Pierre TROUBLE par Claude PICART, Francis DAGONET par Marylène SOURDET

**Excusés:** Olivier PICART, Valérie VAN GYSEL

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Jean-Pierre BECHARD

**Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent.**

**Adopté à l'unanimité.**

## **Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement DE\_2020\_064**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

### **Article L 1612-1**

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

Montant budgétisé - dépenses réelles d'investissement 2020 : 896 500 €  
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » ; hors RAR ; hors opération d'ordre)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 224 125 € (25 % x 896 500 €.)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Votants: 16

Pour: 16

Contre: 0

Abstention: 0

---

**Assurance des risques statutaires pour les agents CNRACL Groupama  
DE\_2020\_065**

Monsieur le maire explique au conseil municipal après avoir comparé le coût de l'assurance des risques statutaires pour les agents CNRACL, entre le Centre de Gestion et Groupama.

La proposition de Groupama est plus avantageuse financièrement et plus performante concernant la couverture des risques.

Monsieur le maire expose au conseil municipal les options qui nous sont proposées pour les agents CNRACL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit l'option 2 pour les agents CNRACL.

Votants: 16                      Pour: 16                      Contre: 0                      Abstention: 0

---

**Exonération des loyers de l'Auberge de l'Omois durant la période de restriction due à la COVID-19  
DE\_2020\_066**

Monsieur le maire informe le conseil municipal des difficultés financières de monsieur Raynald Dubus, gérant de l'Auberge de l'Omois, suite à la fermeture des bars et restaurants, liée à la crise sanitaire de la COVID-19.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'exonérer les loyers de monsieur Raynald Dubus, gérant de l'Auberge de l'Omois durant la période de restriction due à la COVID 19, à dater du 1er novembre 2020 jusqu'à la levée des restrictions citées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte d'exonérer les loyers de monsieur Raynald Dubus, gérant de l'Auberge de l'Omois jusqu'à la fin de la période de restriction.

Votants: 16                      Pour: 16                      Contre: 0                      Abstention: 0

---

**Tarifs des concessions des cimetières.  
DE\_2020\_067**

Le maire propose au conseil municipal d'augmenter les tarifs des concessions des trois cimetières.(Baulne en Brie, La Chapelle Monthodon, Saint Agnan)

		<b>Prix actuel</b>	<b>Propositions</b>
Vallées en Champagne	Concession cinéraire 2 m <sup>2</sup> - 30 ans	<b>90 €</b>	<b>150 €</b>
	Concession cinéraire 2 m <sup>2</sup> - 50 ans	<b>150 €</b>	<b>300 €</b>
	Concession cinéraire 1 m <sup>2</sup> - 30 ans	<b>75 €</b>	<b>100 €</b>
	Concession cinéraire 1 m <sup>2</sup> - 50 ans	<b>100 €</b>	<b>200 €</b>
	Columbarium - 50 ans	<b>300 €</b>	<b>400 €</b>
	Jardin du souvenir	<b>50 €</b>	<b>50 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de réévaluer les tarifs des concessions des cimetières comme indiqué dans le tableau ci-dessus, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Votants: 16                      Pour: 16                      Contre: 0                      Abstention: 0

---

**Achat de rosiers de variétés anciennes pour le fleurissement des abords des vignes.  
DE\_2020\_068**

**Arrivée de monsieur Louison TANET à 20 h 10.**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'acheter des rosiers de variétés anciennes afin d'embellir et de fleurir les abords des vignes situées sur la route touristique du Champagne.

Les vigneron qui souhaiteront participer à cette opération, devront s'inscrire dans leur mairie respective.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'achat de rosiers de variétés anciennes.

Monsieur Bruno LAHOUATI propose au conseil municipal de s'associer avec la section viticole.

Monsieur Vincent DOUARD doit se renseigner auprès des vigneron qui souhaiteraient obtenir des rosiers.

Votants: 17                      Pour: 15                      Contre: 0                      Abstentions: 2

---

**Donations de terrains****DE\_2020\_069**

Monsieur le maire expose au conseil municipal les propositions de dons de petites parcelles de terrains situées sur la commune déléguée de Baulne-en-Brie.

Suite au remembrement de Baulne-en-Brie, les propriétaires proposent de faire don à la commune des parcelles ci-dessous :

- ZK 19 d'une superficie de 7 ares 39 ca située, lieu-dit La Haye Cirée.( en attente de confirmation du propriétaire)
- ZK 20 d'une superficie de 1are 10ca située, lieu-dit La Haye Cirée.
- ZI 23 d'une superficie de 4 ares 53 ca située, lieu-dit Les Hureaux.

Monsieur le maire indique que les frais de notaire seront à la charge de la commune ou un acte administratif de cession de terrain sera établi par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces donations de terrains.

Votants: 17

Pour: 11

Contre: 2

Abstentions: 4

---

**Subventions associations 2020****DE\_2020\_070**

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider les montants des différentes subventions pour l'année 2020 :

<b>Associations</b>	<b>Propositions 2020</b>	<b>Votes 2020</b>
Comité des fêtes Baulne	1 200.00 €	0 €
Comité des fêtes St Agnan	1 200.00 €	0 €
Comité des fêtes La Chapelle-Methodon	1200.00 €	0 €
Téléthon	100.00 €	100 €
La Croix Rouge	200.00 €	200 €
Restaurant du cœur	1 000.00 €	1000 €
ADAO	100.00 €	100 €
Club du 3ème âge La Chapelle	500.00 €	Si besoin dans la limite de la proposition
Odon Attitude	400.00 €	400 €
Ligue contre le Cancer	500.00 €	500 €
Association pour l'animation à l'hôpital local de Montmirail	200.00 €	200 €
Au Fil du Surmelin	200.00 €	200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations comme indiqué ci-dessus,

Votants: 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstention: 0

---

**Appel à projet pour le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) proposition de vidéo protection sur la commune.**

Monsieur le maire expose au conseil municipal un éventuel projet de vidéo protection sur la commune, monsieur le maire informe le conseil municipal que l'on peut prétendre à 80 % de subvention au titre du FIPDR.

Monsieur Éric MÉRAT souhaiterait avoir l'avis de la population concernant la mise en place de caméras.

Monsieur Claude PICART précise que la vidéo protection est encadrée et limitée au niveau des champs visuels surveillés. les habitations ne doivent pas être dans le cadre de la caméra.

Monsieur Rémy THOMAS demande qu'elle est le type de prestation de surveillance qui sera proposé.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de faire intervenir le référent de la gendarmerie en charge de ces dossiers afin qu'il nous explique le fonctionnement et le but de ce système de vidéo protection.

Madame Nelly TRICONNET demande un prix estimatif pour la mise en place ces caméras.

---

## **Marchés 2021.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de relancer plusieurs marchés communaux concernant :

- Elagage et fauchage des chemins communaux..
- Entretien des espaces verts.

Monsieur le maire procédera au lancement de ces deux marchés.

- Achat de champagne pour la commune.

Monsieur le maire propose d'établir un récapitulatif des achats de champagne des années 2016-2017-2018- 2019, afin de réaliser une mise en concurrence entre les vigneron de la commune de Vallées en Champagne.

---

## **Formation des élus.**

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal qui le souhaitent de participer à des formations.

Les membres suivants souhaitent effectuer des formations :

- Monsieur Rémy THOMAS.
- Monsieur Marcel DARTINET.
- Madame Stéphanie HANVI.

---

## **Questions diverses.**

Monsieur LAHOUATI informe le conseil municipal du programme CAP jeune organisé par le conseil départemental.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de mettre en place ce programme dans la limite de la possibilité d'encadrement par les agents de la commune.

Madame Elodie Beaumont demande si les travaux de l'arrêt de bus sont terminés car les automobilistes ont des comportements routiers dangereux.

Monsieur Lahouati se renseignera auprès de monsieur VAUTIER, responsable de la voirie départementale, pour que le département installe les panneaux de signalisation manquants . Des bacs à fleurs seront installés afin de bloquer l'accès aux trottoirs bordant l'écluse pour les véhicules.

Monsieur Rémy THOMAS présente le projet de parcours de la randonnée de la Vallée du Surluain et il propose que cet itinéraire figure sur les futurs plans communaux qui seront installés dans chaque commune historique.

Monsieur Bruno LAHOUATI expose au conseil municipal le devis effectué par Graphicom pour les plans de la commune et des chemins de randonnées.

La commission communication se réunira de nouveau afin de proposer les informations qui figureront sur ces plans.

Madame Nelly TRICONNET fait le point concernant le bulletin municipal. Les résumés des comptes rendu de conseil municipal ne seront pas diffusés dans le bulletin. Madame Nelly TRICONNET demande au conseil municipal s'il souhaite ajouter des photos de travaux ou autres documents au bulletin municipal.

Marcel DARTINET intervient afin de transmettre au conseil municipal les remerciements des habitants concernant le colis des personnes âgées et les bons d'achats de Noël pour les enfants de la commune.

Certains habitants souhaitent offrir leur colis à des habitants de la commune dans le besoin.

Monsieur Claude PICART fait le point sur la situation de l'église de Saint Agnan qui est susvisée par un arrêté de mise en péril avec une fermeture au public. Monsieur Claude PICART informe le conseil municipal que monsieur DRUESNES, architecte des monuments historiques, est intervenu et a conseillé monsieur Claude PICART sur les démarches à entreprendre. La mairie a donc lancé un marché afin de réaliser des études qui seront subventionnables à hauteur maximale de 75% et de procéder dans un deuxième temps aux travaux nécessaires à la rénovation de l'église qui seront subventionnables à hauteur de 80 %.

Monsieur Jean-Yves Roulot précise que monsieur Jonathan SONHALDER employé communal souhaite changer son organisation de temps de travail. Il souhaiterait faire deux demi-journées au lieu d'une journée. Monsieur le maire indique à monsieur Jean-Yves ROULOT qu'il lui laisse le choix de la décision.

Monsieur Jean-Yves ROULOT souhaite inscrire au budget des travaux de voirie à La Chapelle-Monthodon.

Monsieur le maire indique que Monsieur Sébastien ROULOT lui a demandé s'il était possible de classer dans la voirie communale, le chemin qui mène à son domicile La Cressonnière à La Chapelle-Monthodon. Le conseil municipal demande l'appui d'un devis.

Monsieur Louison TANET intervient en indiquant à monsieur le maire que l'état de la route du bois entre La Chapelle-Monthodon et Baulne en Brie est très préoccupant et dangereux. Le maire propose de réaliser ces travaux au printemps 2021 sans subvention.

La séance est levée à 21h56.

Les membres du conseil

Le maire